



FR

Cette action est financée par l'Union européenne

ANNEXE

de la décision de la Commission relative à la mesure individuelle en faveur du Sénégal à financer sur le 11^e Fonds européen de développement

Document relatif à l'action "le programme de coopération pour la Sécurité intérieure entre le Sénégal et l'Union européenne (SECSSEN-UE)"

1. Intitulé/acte de base/numéro CRIS	Programme de coopération pour la Sécurité intérieure entre le Sénégal et l'Union européenne (SECSSEN-UE) à financer sur le 11 ^e Fonds européen de développement Numéro CRIS: SN/FED/038-567			
2. Zone bénéficiaire de l'action/localisation	L'action sera menée à l'endroit suivant: la République du Sénégal			
3. Document de programmation	Programme indicatif national pour la période 2014-2017			
4. Secteur de concentration/domaine thématique	Renforcement de la gouvernance démocratique / Prévention et réduction des facteurs internes et externes de déstabilisation de l'Etat	Aide Publique au Développement : OUI		
5. Montants concernés	Coût total estimé: 10 000 000 EUR Montant total de la contribution du FED: 10 000 000 EUR			
6. Modalité d'aide et modalités de mise en œuvre	Modalité de projet Gestion directe – passation de marché de service avec Civipol Gestion indirecte –avec la FIIAPP			
7. a) Code(s) CAD	15210 – Gestion et réforme des systèmes de sécurité			
b) Principal canal de distribution	13000 – Gouvernement tiers (coopération déléguée)			
8. Marqueurs (issus du formulaire CRIS CAD)	Objectif stratégique général	Non ciblé	Objectif important	Objectif principal
	Développement de la participation/bonne gouvernance	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Aide à l'environnement	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Égalité entre hommes et femmes (y compris le rôle des femmes dans le développement)		<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Développement du commerce	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Santé génésique, de la mère, du nouveau-né et de l'enfant	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

	Marqueurs de Rio	Non ciblé	Objectif important	Objectif principal
	Diversité biologique	√	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Lutte contre la désertification	√	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Atténuation du changement climatique	√	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Adaptation au changement climatique	√	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
9. Programmes phares thématiques «Biens publics mondiaux et défis qui les accompagnent»	N/A			
10. Agenda 2030 de l'ONU et les objectifs de développement durable (ODD)	<p>Objectif 16 des ODD: "Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques, l'accès de tous à la justice et des institutions efficaces",</p> <p>Le projet favorise aussi les progrès vers l'obtention des Objectif 1 "Éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde"; 5 "Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles; et 8 "Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous".</p>			

RESUME:

Dans un contexte régional marqué par des attentats visant à déstabiliser les pays de la zone, le Sénégal fait figure de dernier pays ayant échappé aux maux qui touchent la sous-région (coups d'Etat, faillite de la fonction régaliennne, attentats, massacres des populations civiles, impunité des gangs maffieux, etc.). Il n'en reste pas moins que le pays est menacé dans ses fondements malgré une solidité apparente plus forte que dans nombre de pays. Parmi les facteurs de déstabilisation, le terrorisme et la criminalité organisée sont des facteurs inquiétants, tant pour les autorités politiques que pour la population. Etroitement liée à celles-ci ainsi qu'au phénomène de migration irrégulière, la porosité de ses frontières est une préoccupation majeure. Très conscientes de ces dangers pour le développement du pays et le contrat social avec la population, les autorités sénégalaises ont pris ou prévoient de prendre les mesures nécessaires pour renforcer les capacités des services de sécurité intérieure pour lutter contre ces fléaux et assurer la sécurité des biens et des personnes en général.

En appui au mouvement dynamique mais encore sectoriel des autorités sénégalaises et avec l'objectif général de prévenir et réduire ces facteurs de déstabilisation pour préserver le développement du pays, la présente action vise à atteindre deux objectifs spécifiques.

D'une part, elle renforcera les capacités des services de sécurité intérieure pour lutter contre le terrorisme et le crime organisé ainsi que pour améliorer le contrôle et la surveillance des frontières (notamment vis à vis de la migration irrégulière).

D'autre part, elle contribuera à améliorer la gouvernance du système de sécurité intérieure, en particulier eu égard aux questions de redevabilité, intégrité, transparence et participation mais également de gestion stratégique, de gestion des ressources humaines et de coordination opérationnelle.

Pour ce faire, ce programme sera mis en œuvre au travers des Etats-Membres de l'Union européenne qui disposent de services de sécurité intérieure entretenant une coopération étroite avec les autorités sénégalaises.

1 CONTEXTE

1.1 Contexte sectoriel/national/régional/Domaine thématique

Les grandes menaces mondiales se sont installées durablement en Afrique de l'Ouest où des potentiels de croissance coexistent avec de grands dangers depuis maintenant une dizaine d'années. Bien qu'étant l'une des démocraties les plus stables et l'un des pays les plus développés de la région, le Sénégal ne bénéficie pas d'une immunité contre ces fléaux. Le pays est confronté à des défis internes et externes majeurs qui mettent à mal sa sécurité, sa cohésion et son développement sur le moyen et long-terme.

Parmi ceux-ci, la criminalité organisée, notamment aux mains de groupes nigériens, est celle qui est la plus manifeste à l'heure actuelle. De par sa position géographique, une partie importante des 20 à 80 tonnes de cocaïne à destination du marché européen passerait par le pays – qui serait également une zone de transit pour la méthamphétamine - avec une portion faible mais croissante consommée localement. De nombreux autres trafics existent comme par exemple celui de faux médicaments qui sont au troisième rang des saisies douanières avec un marché local qui a été estimé en 2012 à plus de 12 milliards FCFA par an dans la filière légale et illégale. Enfin, il faut mentionner la traite d'êtres humains et le trafic de migrants. Concernant ce dernier, il est désormais reconnu que les réseaux opèrent sur le territoire incitant les candidats à l'émigration irrégulière à mettre leur vie en danger. Enfin, le Sénégal est également victime d'une hausse inquiétante de cas de cybercriminalité, dûe notamment à sa connexion internet haut-débit qui en fait un hôte de choix pour la Commission de nouveau type de crimes comme pour la facilitation de crimes traditionnels.

Une des manifestations de l'implantation de réseaux criminels qui est maintenant largement reconnue se trouve sans doute dans l'ampleur que prend aujourd'hui le blanchiment d'argent. Le boom immobilier, par exemple, n'est pas corrélé avec la capacité financière calculée de l'économie. D'après une étude menée par la cellule nationale de traitement des infractions financières, 240 milliards de FCFA circulent pour le secteur de la construction alors qu'il n'y a de traçabilité que pour seulement 10 milliards (différentiel de 230 000 000 EUR qui pourrait aller jusqu'à 450 000 000 selon l'Organisation des Nations-Unies contre la Drogue et le Crime).

Quelles qu'en soient ses sources actuelles, les possibilités qu'offre la place sénégalaise en termes de réinjection de fonds illicites dans l'économie licite représentent également une vulnérabilité inquiétante en ce qui concerne le financement du terrorisme. Le Sénégal a jusqu'à présent été épargné par le terrorisme islamique où il se limiterait précisément à la recherche de fonds. Avec la montée en puissance des groupes terroristes dans la région, la menace s'est considérablement accrue et beaucoup s'accordent à dire que la question n'est plus de savoir si mais quand un attentat se produira. Avec une politique étrangère proactive (e.g. envoi de troupes effectif au Mali et prévu au Yémen) qui en fait un des plus sûrs alliés dans la lutte contre le terrorisme, le Sénégal paie le prix d'être une cible probable des terroristes. En interne, les confréries musulmanes modérées dont relèvent 94% des Sénégalais et qui sont très influentes constituent un rempart solide contre le radicalisme religieux. Des influences extérieures radicales se font toutefois déjà sentir et le fléau de l'extrémisme violent se manifeste dans certaines zones. Au deuxième semestre 2015, plusieurs imams 'prosélytes' ont été arrêtés dont certaines personnes liées à Boko Haram. Par ailleurs, le Sénégal n'est pas non plus épargné par le phénomène des combattants étrangers avec en tous cas une soixantaine de départs répertoriés.

Étroitement lié à ces menaces est le problème transversal de la porosité des frontières. Le Sénégal possède 2640 kilomètres de frontières terrestres dont le contrôle est rendu difficile du fait de la géographie physique, de l'enclavement routier, et parfois de l'absence de démarcation précise de la frontière. Ces différents facteurs conjugués aux insuffisantes ressources de l'État entraînent une grande perméabilité (e.g. sur les 800 km de frontières avec la Mauritanie, il n'existe qu'une dizaine de postes frontières pourvus d'une trentaine d'agents pour une centaine de points d'entrée non officiels). La gestion des frontières sénégalaises est aussi particulièrement délicate puisqu'au contrôle adapté à la situation sécuritaire ouest africaine et sahélo-saharienne, elle doit concilier le principe de libre circulation des biens et personnes dans la zone Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), ainsi que dans une certaine mesure avec la Mauritanie avec qui des accords existent, et une mobilité historique de communautés transfrontalières. Les 500 km de frontières

maritimes du Sénégal font également l'objet d'une surveillance insuffisante de sorte que s'y développe toute une série d'activités illicites relevant de la criminalité organisée, de la piraterie ou de la pêche illégale.

Relativement au contrôle des frontières, l'émigration et l'immigration irrégulières sont des facteurs potentiels de déstabilisation qu'il convient également de mentionner. D'après les chiffres disponibles, le Sénégal est une des principaux pays d'origine de migrants économiques irréguliers vers l'Europe avec un impact important en termes de perte de vies humaines et de personnes bloquées dans les pays de transit (cfr. 1.400 citoyens ont été rapatriés en 2015 après avoir dû interrompre leur trajet en cours de chemin). Toutefois, le pays est aussi et surtout un important pays de destination de migrants irréguliers avec tous les dangers que cette 'clandestinité' peut impliquer du point de vue sécuritaire.

Enfin, bien qu'elle ne représente pas à proprement parlé un facteur de nature à saper la stabilité, on peut relever la criminalité 'ordinaire' qui reste inquiétante en tant que possible frein au développement notamment. En 2012, la police a par exemple démantelé 295 bandes spécialisées dans les attaques à main armée avec violence physique. Si en 2015 on observe une baisse significative des vols avec violence (-30%), elle se conjugue avec une hausse importante des cambriolages (+57%). Par ailleurs, une criminalité multiforme mêlant la traite d'êtres humains et le racket existe dans les secteurs d'orpaillage et d'élevage à l'est du pays.

1.1.1 Évaluation de la politique publique et cadre stratégique de l'UE

Dans son 3^e et dernier axe stratégique "Gouvernance, Institutions, Paix et Sécurité", le Plan Sénégal Emergent (PSE) souligne que la paix et la sécurité des personnes, des infrastructures, des biens et des services jouent un rôle prépondérant dans l'établissement d'un climat favorable aux activités économiques et sociales. Pour les promouvoir, il prévoit notamment de renforcer les moyens des forces de sécurité, de lutter contre la prolifération et la circulation des armes légères, de sécuriser les frontières et d'étendre la police de proximité.

Conformément à la Constitution, la politique dans le domaine de la sécurité est arrêtée par le Président de la République appuyé dans cet exercice par le Conseil national de sécurité. Les questions de sécurité sont très prégnantes dans les discours du Gouvernement (notamment dans le dialogue avec l'UE). Au-delà des déclarations, il n'existe toutefois pas encore de document de politique générale. Il existe en revanche une stratégie nationale de gestion des frontières adoptée en 2012 par le ministère de l'intérieur et de la sécurité publique. Des stratégies nationales contre le terrorisme et la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme sont par ailleurs en cours d'élaboration mais peinent à voir le jour.

Outre le développement de politiques, toute une série de mesures législatives, institutionnelles et opérationnelles démontre la volonté avérée du Gouvernement d'une part de s'attaquer au problème de l'insécurité et d'autre part de renforcer la bonne gouvernance du domaine de la sécurité intérieure, notamment en ce qui concerne la coordination inter-service qui est particulièrement essentielle avec la coexistence de deux forces ayant des mandats qui se chevauchent largement. Sur le plan législatif, il faut avant tout mentionner la loi d'orientation de la sécurité intérieure qui est en préparation et qui prévoit précisément une forme d'intégration de ces services. On peut également relever le processus en cours de réforme du code pénal et du code de procédure pénale qui a déjà mené à l'institution de chambres criminelles additionnelles au sein des cours et tribunaux et qui devra dans le futur aussi garantir un plus grand respect des droits en matière de privation de liberté. D'autres mesures législatives sont également prévues notamment l'adhésion aux Conventions sur la cybercriminalité du Conseil de l'Europe (la Convention de Budapest) et de l'Union africaine (la Convention de Malabo) dont les textes de ratification ont déjà été adoptés en Commission technique de l'Assemblée nationale. Au niveau institutionnel, des magistrats spécialisés en matière de lutte anti-terroriste ont été très récemment désignés pour constituer le pôle judiciaire prévu dans la législation depuis 2009. En mai 2016, un Cadre d'Intervention et de Coordination interministériel des Opérations de lutte anti-terroriste (CICO) a aussi été institué pour la surveillance et l'intervention en cas d'attaques terroristes. Regroupant l'ensemble de la communauté du renseignement, il comprend une cellule de veille 24h/24 et mettra en œuvre des plans d'intervention spécifiques avec des moyens spécialisés des deux forces

de sécurité (Brigade d'intervention Polyvalente de la Police et Groupement d'Intervention de la Gendarmerie Nationale) ainsi que de l'armée. Relativement au crime organisé, on peut faire mention de la création – souvent avec l'appui de l'UE – d'un comité national contre le trafic de faux médicaments, de structures opérationnelles mixtes entre la police, la gendarmerie et les douanes contre le trafic de drogue, ou encore de brigades spécialisées sur la cybercriminalité au niveau de la police et de la gendarmerie. Enfin, il doit être noté que le Gouvernement au niveau de la Primature travaille sur le projet d'établir une agence nationale (interministérielle) de cybersécurité et cyberdéfense. Celle-ci regroupera tous les acteurs en vue de prévenir les attaques informatiques et lutter contre la cybercriminalité, le cyberterrorisme et le cyberespionnage.

Au-delà de ces mesures, le sérieux de la réponse gouvernementale devra être évalué à la lumière des budgets alloués aux différents services de sécurité et de justice qui souffrent de véritables carences. L'augmentation de 17,4% du budget du ministère de l'intérieur et de la sécurité publique pour 2016 en prévision du recrutement de 1.800 agents de police supplémentaires au cours des prochaines années – ainsi que le renforcement prévu de la gendarmerie par 1900 effectifs – sont des signes particulièrement positifs à cet égard.

1.1.2 Analyse des parties prenantes

D'influence française, le système de sécurité au Sénégal se caractérise par l'existence de deux services principaux. La police nationale rattachée au ministère de l'intérieur et de la sécurité publique est, avec un personnel de 4.587 membres en mars 2016, notamment chargée du maintien de l'ordre public; de la lutte contre la délinquance, la criminalité organisée, et le terrorisme; de la recherche, constatation et répression des infractions à la loi pénale; de la surveillance du territoire et du contrôle aux frontières; et de la mise en œuvre participative du concept de sécurité humaine. De manière relativement similaire, la Gendarmerie qui dépend du ministère des forces armées est, avec 7.500 effectifs, entre autres, chargée de veiller à la sûreté publique; d'assurer le maintien de l'ordre et l'exécution des lois; et d'assurer l'action directe de la police administrative, judiciaire et militaire.

Outre des moyens financiers trop limités et dès lors des équipements qui font cruellement défaut lorsqu'ils ne sont pas tout simplement obsolètes ou hors d'usage, ces services souffrent de la faiblesse de leurs troupes qui sont aussi inégalement réparties et qui ne bénéficient pas de formations adéquates. Il convient à ce propos de souligner les lourdes charges de la gendarmerie, dûes à ses nombreuses opérations de maintien de la paix (au nombre actuel de 9 avec un total de 900 gendarmes mobilisés) à l'extérieur des frontières qui obèrent d'autant ses capacités en matière de sécurité intérieure (contrôle des frontières, etc.). L'efficacité des services de police et de gendarmerie est également mise à mal du fait d'une grande concentration des pouvoirs et de certains dysfonctionnements organisationnels. Peut-être plus que la gendarmerie, la police ne bénéficie pas toujours d'une bonne image auprès de la population dûe notamment à une gestion musclée de manifestations dans le passé, des affaires de corruption, et parfois une certaine nonchalance dans les interactions avec les usagers. Compte tenu du chevauchement entre leurs mandats et de leurs juridictions enchevêtrées, il y a une importante zone grise de compétence entre ces services qui amène nécessairement à des duplications pouvant résulter en un gaspillage de ressources.

Parmi les autres acteurs, il faut mentionner l'Agence de sécurité de proximité relevant du -inistère de l'intérieur et de la sécurité publique qui, avec un effectif de 10.000 personnes déployées dans tout le pays, joue un rôle dans la prévention de la délinquance. De par leur importance numérique et du fait qu'ils sont issus des quartiers dans lesquels ils sont postés, ses agents pourraient constituer un appui majeur en termes de collecte de renseignements. Ce projet se propose d'étudier et le cas échéant d'appuyer cette possibilité de les mettre à contribution pour identifier, aux côtés des forces de sécurité et défense, les comportements suspects ou les repérages préalables à la Commission d'acte de terrorisme ou de criminalité.

La douane sous tutelle du ministère de l'économie, des finances et du plan concourt également à la lutte contre le trafic illicite mais aussi contre le blanchiment de revenus illégalement perçus dans le cadre de sa mission d'assistance aux autres administrations et de par sa présence aux frontières. A

l'instar des autres services, la douane ne dispose pas de suffisamment de moyens même si elle est relativement mieux lotie que ces derniers, ce qui n'empêche pas sa vulnérabilité à la corruption.

Enfin, en remontant la chaîne pénale, les autres parties prépondérantes sont le ministère public sous tutelle du Ministère de la justice et le pouvoir judiciaire. Outre la faiblesse des ressources humaines et des moyens qui est légion, ceux-ci souffrent de difficultés organisationnelles et procédurales, du manque de formation et du manque de synergies avec les autres acteurs, notamment la police judiciaire sur laquelle le parquet n'exerce pas de contrôle effectif. La presse locale fait aussi régulièrement état de la corruption au sein du système judiciaire.

1.1.3 Domaines d'appui prioritaires/analyse des problèmes

Parmi les dangers auxquels le Sénégal est confronté, le terrorisme et la criminalité organisée d'une part et le problème connexe de la porosité des frontières d'autre part sont reconnus comme ayant le plus grand potentiel de déstabilisation de l'Etat et de la société. Ceux-ci constituent donc les deux domaines d'appui prioritaires 'verticaux' de cette action.

Concernant la lutte contre le terrorisme en particulier, un des grands problèmes est la faiblesse des moyens et des capacités pour surveiller l'évolution des communautés et des individus sur la voie possible de la radicalisation. Ceci est notamment le cas en l'absence d'une politique du renseignement élaborée au plan stratégique et déclinée par domaines d'actions et, en ce qui concerne les réseaux sociaux sur internet, d'une plateforme cyber, digne de ce nom. Du point de vue répressif, aussi bien en ce qui concerne la criminalité organisée que le terrorisme, les difficultés sont doubles. Elles résultent d'une part d'un manque de moyens évidents et d'autre part d'une carence en termes d'expertise compte tenu du manque de spécialisation technique, notamment en police scientifique. Il est dès lors difficile de réunir les preuves matérielles de l'infraction et de démanteler les réseaux pour assurer la condamnation de crimes complexes. L'exemple le plus significatif est donné par la preuve numérique qui n'est pas adéquatement exploitée. Par ailleurs, un déficit de magistrats du siège génère un nombre très limité de délivrance de commissions rogatoires, seul cadre juridique réellement adapté à ces menaces.

La faiblesse généralisée de moyens se fait particulièrement ressentir au niveau des frontières où les carences financières et en effectif entravent l'étoffement du maillage territorial et où les infrastructures existantes sont inadaptées et mal équipées, y compris en termes de moyens de communication pour l'interconnexion entre les différents postes et services. La motivation des ressources humaines qui ne sont pas suffisamment formées reste trop faible, l'attrait du déploiement aux frontières étant relativement limité bien que croissant. Du point de vue opérationnel, il n'y a pas assez de standards normalisés d'opération qui permettraient un contrôle et une collecte des données approfondis et harmonisés, ce qui fait que les autorités ne sont pas bien outillées pour détecter les faux documents et suspecter de possibles trafiquants ou migrants irréguliers. La coordination entre services de sécurité et la coopération bilatérale 'formalisée' avec les pays voisins ne sont par ailleurs pas assez développées.

Au-delà de ces menaces spécifiques et des réponses particulières qui doivent y être apportées, il y a des problèmes "transversaux" qui relèvent de ce qui peut être appelé la "gouvernance" du secteur. Premièrement, les réformes qui ont été conduites jusqu'ici l'ont été de manière sans doute trop "par à coup", compartimentées et insuffisamment développées sur base d'éléments d'informations objectifs. Une politique de réformes plus holistique, planifiée et basée sur des données statistiques plus étoffées et plus fiables gagnerait en impact par une allocation des ressources sur des priorités plus centrées, une mise en œuvre mieux suivie et contrôlée, et une orientation plus axée vers un résultat commun. Deuxièmement, il y a donc une certaine fragmentation entre les deux services de sécurité intérieure principaux que sont la police et la gendarmerie. Les structures mixtes promeuvent un certain niveau de coordination et de collaboration mais elles ne peuvent toutefois garantir un niveau optimal de coopération et de synergie qui restent principalement dépendantes du développement de relations personnelles basées sur la confiance.

Troisièmement, si la performance des forces de sécurité est expliquée par la faiblesse des moyens financiers, humains et matériels qui est par ailleurs un facteur de démotivation, elle peut aussi l'être par un certain manque de 'responsabilisation' des effectifs. Une gestion des ressources humaines basée

sur une meilleure évaluation des performances et un contrôle accru permettrait d'accroître l'efficacité des services par des récompenses incitatives et des sanctions dissuasives. Ceci aurait également un impact sur un quatrième problème qui peut être relevé et qui est celui de la confiance limitée de la population. Pour que les forces de l'ordre gagnent en efficacité en étant plus proche du terrain, il est important de les rapprocher des citoyens ce qui implique que ceux-ci se sentent totalement proches, confiants et considérés et que leur voix soit entendue.

2 RISQUES ET HYPOTHESES

Risques	Niveau de risque (E/M/F)	Mesures d'atténuation
Intérêt politique pour la sécurité intérieure déclinant ou volonté insuffisante de prioriser la sécurité intérieure, de réformer, d'arbitrer ou de budgétiser pour soutenir et pérenniser le programme	E	Dialogue politique soutenu entre le gouvernement, l'UE et ses Etats-Membres, y compris dans le cadre du comité de pilotage sous la présidence de la Primature
Manque de moyens financiers pour assurer l'entretien des infrastructures et des équipements	M	Des plans de maintenance et d'entretien incluant les charges financières seront développés pour être budgétisés. Par ailleurs, une des conditions préalables à l'achat d'équipement neuf dont la mise en œuvre sera appuyée dans le cadre de la 3 ^e composante est l'élaboration d'un cadre législatif et réglementaire pour l'utilisation des biens consignés à la suite d'une condamnation judiciaire et l'affectation des biens saisis aux services ayant concouru à l'enquête ainsi que la réhabilitation de ceux-ci avec l'appui du projet
Insuffisante exploitation des effectifs formés	M	Une des conditions dont la mise en œuvre sera appuyée dans le cadre de la 3 ^e composante est que les personnels formés soient maintenus dans les postes pour une durée minimale de 3 ans. Par ailleurs, un système de valorisation et de suivi des compétences sera développé
Indisponibilité des services de sécurité pour participer pro-activement au programme pour raison de force majeure suite par exemple à leur mobilisation opérationnelle due à une dégradation significative du contexte sécuritaire national ou régional (conflit, Ebola, etc.)	E	Flexibilité dans la mise en œuvre du programme grâce à un mode de gestion directe et une structure d'exécution réduite car s'appuyant sur les services de sécurité intérieure des Etats-Membres
Duplication de l'assistance avec d'autres bailleurs, en particulier au niveau des formations	E	Mise en œuvre conjointe avec les Etats-Membres qui sont les partenaires internationaux les plus présents et appui au développement d'un plan d'activité globale (y compris de formation) dans le cadre duquel les interventions des autres partenaires peuvent s'inscrire
Hypothèses		
Poursuite et renforcement de l'engagement des autorités politiques dans la lutte contre le terrorisme et le crime organisé, le renforcement de la gestion des frontières, et les réformes agréées dans le		

domaine de la sécurité intérieure
Traduction de cet engagement dans l'augmentation progressive des budgets alloués à la sécurité intérieure en général et aux secteurs concernés en particulier
Disposition continue des différents acteurs étatiques à se réformer et à être contrôlés
Disposition continue des différents acteurs étatiques à coopérer entre eux et à mutualiser leurs moyens, ainsi qu'avec les services homologues dans les pays limitrophes en ce qui concerne la gestion des frontières
Disposition continue des différents acteurs étatiques à dialoguer avec la société civile
Adoption de toutes les mesures nécessaires pour assurer la pérennisation et l'émulation des acquis (ex. budgétisation de l'entretien et maintien en poste du personnel formé)
Adoption d'un cadre législatif et réglementaire permettant l'utilisation des biens consignés sur base d'une condamnation judiciaire et l'affectation des biens ayant servis à la Commission des infractions graves aux services ayant concouru à l'enquête et l'instruction.

3 ENSEIGNEMENTS TIRES, COMPLEMENTARITE ET QUESTIONS TRANSVERSALES

3.1 Enseignements tirés

Du point de vue du contenu de l'action, l'expérience du projet en cours d'appui à la gestion des frontières (décision 24241) ainsi que d'autres programmes de coopération a mis en évidence l'importance de pourvoir à la fois aux besoins en assistance technique et en contributions matérielles (cfr. équipements et infrastructures). Ceux-ci sont souvent corrélatifs dans la réalisation du résultat attendu et l'impact dépendra d'une couverture des deux besoins de façon équilibrée. De ce fait, l'action prévoit d'importants marchés de fournitures et de travaux qui seront accompagnés de l'assistance technique nécessaire. Une deuxième leçon apprise porte sur la pertinence de l'implication des administrés dans la sécurisation du territoire, des biens et des personnes, en particulier dans les pays comme le Sénégal où l'esprit de communauté est très prégnant et où les gens vivent plus à l'extérieur qu'à l'intérieur. La population, surtout les communautés transfrontalières en ce qui concerne la surveillance des frontières, peuvent être les yeux et les oreilles des forces de l'ordre. Leur mise à contribution doit donc être renforcée. Une troisième leçon est la nécessité de chercher à accroître l'efficacité des services de sécurité à la fois en leur donnant plus de moyens mais aussi en les organisant mieux aux travers de réformes. C'est ce que le programme s'emploiera à faire en filigrane dans les deux premières composantes et spécifiquement dans la troisième. Enfin, un quatrième enseignement a trait au caractère interministériel de l'action qui implique la nécessité de trouver des équilibres dans l'appui fourni aux différents services dans leurs compétences propres ou partagées et de promouvoir la collégialité et la mise en œuvre commune d'activités. Dans ce cadre, l'implication de la Primature dans le pilotage de l'action est primordiale dans la mesure où des arbitrages devront être faits et une vision inter-gouvernementale devra être poursuivie.

Sur le plan de la mise en œuvre, l'expérience a notamment mis en évidence l'importance de la conduite de ce type d'action au plus haut niveau politique. Le domaine qui touche aux compétences régaliennes de l'Etat, les intérêts en jeu, et le fort degré de centralisation de la prise de décision rendent nécessaire une implication des autorités politiques et un dialogue soutenu avec celles-ci. De la même manière, l'expérience au niveau opérationnel montre deuxièmement que la société civile a un rôle clé à jouer dans la réforme du système de sécurité. Certains de ses représentants disposent d'une légitimité pour articuler les besoins du public et exprimer sa satisfaction ou son mécontentement. De ce fait, ils disposent d'un poids politique important pour orienter et appuyer les réformes. L'action veillera donc à associer les acteurs de la société civile autant que faire se peut. Un troisième enseignement est relatif à la nécessité d'avoir un plan de mise en œuvre reprenant les différentes responsabilités d'exécution selon un calendrier bien défini et validé au niveau d'autorité adéquat. Idéalement, un tel plan devrait être calqué sur une stratégie nationale afférente. L'action proposée contribuera donc à développer cette feuille de route générale pour le renforcement de la sécurité intérieure sur laquelle elle pourra s'aligner par la suite. Une cinquième leçon apprise est qu'un mode de gestion indirecte n'est pas nécessairement le plus approprié dans le cadre de programmes couvrant plusieurs ministères. Au-delà de la charge administrative que cela représente pour le ministère en charge, ceci amène trop souvent à des complications liées à la perception d'un pouvoir de contrôle indu de la part de celui-ci sur les autres.

Enfin, une sixième et dernière leçon de mise en œuvre apprend que les services de sécurité sont naturellement plus enclins à travailler entre homologues. La confidentialité et la sensibilité qui caractérisent les questions de sécurité et un esprit de corps très développé des acteurs concernés font que ces derniers sont plus en confiance avec des pairs.

3.2 Complémentarité, synergie et coordination des donateurs

Cette initiative poursuivra ou complétera principalement deux projets bilatéraux de l'UE. D'une part, elle capitalisera sur - et consolidera le projet en cours d'appui à la gestion des frontières qui a pour objectif de faciliter les passages licites et entraver les passages illicites à la frontière nord avec la Mauritanie. La présente action sera par ailleurs très complémentaire au projet "Etat de Droit" qui devrait être adopté sous peu et qui prévoit entre autres choses un appui à la police judiciaire dans le cadre des affaires de corruption et de blanchiment d'argent, ainsi qu'aux projets en cours d'appui à la Cellule nationale de Traitement des Informations financières et à l'Office national de Lutte contre la Fraude et la Corruption. Pour éviter les doublons, la criminalité financière, bien que prise en compte, ne fera pas l'objet d'activités dans le cadre de la présente action. Elle renforcera et sera renforcée également par de nombreux projets de lutte contre la criminalité organisée au niveau régional sous le Fonds européen de développement (lutte contre le trafic de drogues, lutte contre le blanchiment d'argent, échanges d'information policière) ou transrégional sous l'Instrument contribuant à la Stabilité et la Paix (lutte contre le trafic de drogues, lutte contre le trafic de médicaments falsifiés, cybercriminalité, lutte contre la radicalisation, sécurité de l'aviation civile, et protection civile) dont bénéficie le Sénégal.

Les synergies seront également fortes avec les actions des Etats-Membres, principalement la France et l'Espagne qui mènent une coopération active dans le domaine sécuritaire. La France, de par ses liens historiques, maintient une forte présence et son ambassade dispose d'un important service de sécurité intérieure conseillant les différentes autorités et assurant la coopération opérationnelle. Concernant le renforcement de capacité, ses plus importantes interventions sont dans le domaine du terrorisme (Plan d'action de lutte contre le terrorisme doté d'un budget de 700 000 EUR en cours depuis deux ans) et l'appui institutionnel à la police en général. L'Espagne dispose également d'un service de sécurité intérieure conséquent qui a récemment été renforcé par un accord sur l'échange de renseignement dans la lutte contre le terrorisme et la criminalité organisée. Elle organise de nombreuses actions ponctuelles de renforcement de capacités. Un des axes prioritaires est la gestion des frontières avec une forte dimension opérationnelle sur base du dispositif de surveillance conjoint qu'elle finance et met en œuvre avec la participation limitée (3 mois par an) de l'agence Frontex. Enfin, d'autres Etats-Membres ont des activités régulières de formation dans le domaine de la lutte contre le crime organisé tels que l'Italie (ex. formation de maîtres-chiens), la Belgique (ex. déontologie), et le Royaume-Uni (ex. enquêtes). Par ailleurs, ces Etats-Membres ainsi que d'autres ont des programmes de coopération dans les pays voisins, comme par exemple l'Allemagne qui, au travers de son agence de coopération, met en œuvre des projets de fourniture d'équipements et de construction d'infrastructures dans le domaine de la sécurité au Mali et en Mauritanie. La coordination avec les Etats-Membres présents au Sénégal se fait dans le cadre du mini-groupe 'Fontanot' pour la coopération non-opérationnelle en Afrique de l'Ouest (en l'occurrence spécifiquement en Afrique de l'Ouest) qui se réunit régulièrement pour échanger sur les actions respectives de chacun dans le domaine de la sécurité intérieure afin d'éviter les duplications et de renforcer les synergies.

Au niveau des autres bailleurs, le Sénégal bénéficie également d'une coopération importante avec les Etats-Unis qui se concentrent principalement sur la lutte contre le terrorisme, en particulier pour l'amélioration de la sécurité aux frontières et pour les capacités d'investigation, ainsi que, dans une moindre mesure, le trafic de drogues. Relativement à cette dernière priorité, la plateforme de Dakar réunissant, outre certains Etats-Membres, les Etats-Unis, le Canada et l'Afrique du Sud permet une certaine coordination. En ce qui concerne la lutte contre le terrorisme, la coordination se fait de manière plus informelle et ad-hoc étant donné que l'appui des Etats-Unis consiste en des activités programmées annuellement plutôt que dans des actions de moyen- ou long-terme. Enfin, la Chine est aussi un partenaire significatif en termes d'équipements. Celle-ci a par exemple appuyé l'installation à Dakar d'un réseau de vidéo-surveillance et d'un réseau radio pour renforcer la sécurité publique. Elle a

également accordé un prêt bonifié de 33 000 000 EUR pour la remise à niveau de la Brigade Nationale des Sapeurs-Pompiers.

3.3 Questions transversales

La thématique transversale de la bonne gouvernance est au cœur de l'action dans le cadre de sa troisième composante. Cette dernière vise notamment à renforcer les dimensions de transparence par l'appui au développement de stratégies et de plans d'action budgétisés et dotés d'indicateurs de progrès qui seront accessibles au public. Les notions de participation et de représentation sont également intégrées par l'implication de la société civile dans les aspects de développement stratégique susmentionnés ainsi que dans le pilotage du programme mais aussi et surtout par l'appui à la police de proximité. Celle-ci permet l'implication de la population dans la gestion de la sécurité intérieure puisque son personnel est issu des quartiers et qu'elle est plus représentative de la population en général, notamment en termes de genre (cfr. 18% des Agents de Sécurité de Proximité sont des femmes contre moins de 10 % en police et gendarmerie). L'accent est toutefois plus particulièrement mis sur les aspects d'intégrité et de redevabilité (y inclus la répression de la corruption) par le renforcement de la gestion des ressources humaines et le soutien aux réformes des structures d'inspection. Ces dernières seront équipées des instruments appropriés à la détection des comportements répréhensibles et à leur sanction quel que soit le niveau hiérarchique concerné. La bonne gouvernance financière sera également promue notamment par la mise en place d'un cadre législatif et réglementaire pour l'utilisation des véhicules saisis et par la réhabilitation du parc roulant des services de sécurité comme prérequis à la fourniture de véhicules neufs. Par ailleurs, le respect des droits de l'homme, des libertés fondamentales et du principe de l'état de droit sera intégré dans toutes les composantes du programme, en particulier dans le renforcement/développement de procédures et la formation. La question des mesures de privation de liberté pour lesquelles un meilleur contrôle est nécessaire fera l'objet d'une attention particulière et la problématique de la protection des données personnelles sera également intégrée dans les activités liées au renseignement. En ce qui concerne les questions d'égalité des genres et de protection et promotion des droits de femmes, elles seront traitées de manière horizontale dans toutes les activités d'assistance technique pour leur prise en compte dans le développement de politiques ou de formations où une égalité de traitement sera assurée. Enfin, bien que le programme ne soit pas de nature à avoir un impact sur les problématiques du changement climatique et de l'environnement, celles-ci seront dûment intégrées dans le volet construction d'infrastructures.

4 DESCRIPTION DE L'ACTION

4.1 Objectifs/résultats

Ce programme s'inscrit dans l'Agenda 2030. Il contribue principalement à atteindre progressivement l'objectif 16 des ODD: "Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques, l'accès de tous à la justice et des institutions efficaces", mais il favorise aussi les progrès vers l'obtention des Objectif 1 "Éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde"; 5 "Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles; et 8 "Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous. Cela n'implique pas d'engagement de la part du Sénégal qui bénéficie de ce programme.

L'objectif global du présent projet est de prévenir et réduire les facteurs de déstabilisation internes et externes de l'Etat pour préserver son potentiel de développement

L'objectif spécifique est d'améliorer l'efficacité, l'efficacé et la redevabilité des services de sécurité intérieure pour lutter contre les grandes menaces

L'action se décompose en trois résultats distincts, les deux premiers se concentrant sur des menaces spécifiques et le troisième traitant de problématiques transversales:

Résultat 1: Les services de sécurité intérieure sont mieux outillés pour lutter contre le terrorisme et la criminalité organisée

Résultat 2: Les services de sécurité intérieure sont mieux outillés pour le contrôle et la surveillance des frontières, y compris dans la lutte contre la migration irrégulière

Résultat 3: La gouvernance des services de sécurité intérieure est améliorée pour la sécurisation des biens et des personnes en général

4.2 Principales activités

R.1. Les capacités des services de sécurité en termes de prévention, d'intervention et de répression du terrorisme et du crime organisé sont renforcées

A.1.1. Appui au développement de l'agence nationale de cybersécurité et cyberdéfense (y inclus une plateforme de signalement par les citoyens) en charge de la lutte contre la cybercriminalité, le cyberterrorisme et le cyber-espionnage (y compris la détection de la radicalisation et des infractions sur internet, leur poursuite ainsi que l'extraction et l'exploitation des données numériques en conformité avec les requis légaux et judiciaires en matière de protection des données personnelles);

Activités principales: (i) prestation d'assistance technique pour l'élaboration du statut et des systèmes administratifs, financiers et opérationnels de l'entité; (ii) développement et organisation de formations et de voyage d'études; et (iii) fourniture d'équipements bureautiques, informatiques, de communication, techniques (appareils de duplication 'forensic', etc.) et de moyens roulants;

A.1.2. Appui au développement et à la mise en œuvre d'une stratégie nationale du renseignement couvrant l'ensemble des services concernés (y compris éventuellement l'Agence de Sécurité de Proximité) pour une collecte, une analyse et un recoupement des informations plus efficaces;

Activités principales: (i) prestation d'assistance technique pour l'organisation d'assises nationales et la rédaction de la stratégie; (ii) développement et organisation de formations qualifiantes; et (iii) fournitures d'équipements bureautiques, informatiques, de communication, techniques, et de moyens roulants

A.1.3. Appui aux services d'intervention des forces de sécurité pour une capacité de riposte plus efficace en cas d'attentat terroriste coordonnée par le Cadre d'Intervention et de Coordination interministériel des Opérations de lutte anti-terroriste (CICO);

Activités principales: (i) prestation d'assistance technique pour le renforcement de plans d'intervention; (ii) développement et organisation de formations et d'exercices en situation réelle; (iii) réhabilitation d'infrastructures (transformation des stands de tir et des locaux d'entraînement sportif); et iv) fourniture d'équipements de protection (boucliers blindés, gilets pare-balles, casques, etc.) et de moyens roulants (motos, minibus, etc.);

A.1.4. Appui aux services d'investigation des forces de sécurité (police judiciaire avec la participation de la magistrature pour renforcer le continuum de la chaîne pénale) pour une exploitation des scènes de crimes et des enquêtes plus approfondie permettant une meilleure collecte de preuves matérielles;

Activités principales: (i) prestation d'assistance technique pour le développement de procédures d'opérations standards et d'outils méthodologiques ainsi que pour l'amélioration et l'interopérabilité des bases documentaires; (ii) développement et organisation de formations sur les différents outils (police technique et scientifique – PTS, écoutes, bases documentaires) et méthode d'investigation (filature, surveillance, recherche du flagrant délit, etc.); et (iii) fourniture d'équipements bureautiques, informatiques (notamment pour les bases documentaires), de communication, et techniques (équipement de laboratoires PTS et d'interception tels que balises de repérage, jumelles de vision nocturne, matériel de prise d'image et de sons à distance, etc.);

A.1.5. Appui au nouveau pôle judiciaire anti-terroriste pour des poursuites et adjudication plus efficaces des dossiers concernant le terrorisme (magistrature avec la participation de la police judiciaire pour renforcer le continuum de la chaîne pénale);

Activités principales: (i) prestation d'assistance technique pour le développement de différents outils de fonctionnement du pôle; (ii) développement et organisation de formations et de voyages d'études (notamment en France où un pôle similaire existe); et (iii) éventuellement fourniture d'une quantité limitée d'équipements bureautiques et informatiques.

R.2. Les capacités des services de sécurité en termes de contrôle et de surveillance intégrées des frontières ainsi que de lutte contre la migration irrégulière sont renforcées

A.2.1. Extension et renforcement du maillage territorial par la construction ou la réhabilitation d'une quinzaine de postes avancés intégrés, voire plus, pour la police, les douanes et autres services tels que gendarmerie, santé, etc. sur les frontières terrestres et maritimes;

Activités principales: (i) prestation d'assistance technique pour la sélection des sites et l'élaboration des plans; (ii) construction des infrastructures; et (iii) fourniture d'équipements bureautiques, informatiques (notamment logiciels de traitement des données) et de communication pour les postes;

A.2.2. Appui aux services de sécurité en charge du contrôle des frontières pour un meilleur filtrage des flux de personnes et de biens et une meilleure collecte de données;

Activités principales: (i) prestation d'assistance technique pour le développement de procédures d'opération standards et d'outils méthodologiques pour le contrôle des biens et des personnes, y compris le profilage, la fraude documentaire et la collecte des données, ainsi que pour la réforme organisationnelle et institutionnelle de la Direction de la Police de l'Air et des Frontières; (ii) développement et organisation de formations et d'exercices relatifs; et (iii) fourniture d'équipements techniques (lampes ultra-violet, loupes, etc.);

A.2.3. Appui aux services de sécurité en charge de la surveillance des frontières pour un balayage plus étendu et plus efficace des zones frontalières, en partenariat avec les communautés transfrontalières;

Activités principales: (i) prestation d'assistance technique pour le développement de plans, de procédures d'opérations standards et d'outils méthodologiques de surveillance coordonnée et interconnectée et d'analyse de risque ainsi que pour la mise en place de partenariat avec les communautés transfrontalières; (ii) développement et organisation de formations et d'exercices relatifs; et (iii) fournitures d'équipements techniques (pour le contrôle mobile); de patrouille aérienne (planeurs ultralégers motorisés), fluviale et maritime (pirogues) ainsi que terrestre (motos et véhicules 4X4) ; et de communication;

A.2.4. Appui aux services de sécurité en charge de la lutte contre la migration irrégulière (principalement la Direction de la Police de l'Air et des Frontières) pour une meilleure connaissance du phénomène et une lutte plus efficace contre les réseaux de trafiquants;

Activités principales: (i) prestation d'assistance technique pour la réhabilitation au sein de la Direction de la Police de l'Air et des Frontières de la division de lutte contre la migration irrégulière comprenant le bureau de fraude documentaire et le bureau d'enquêtes judiciaires; (ii) développement et organisation de formations et d'opérations relatifs; et (iii) fournitures d'équipement bureautiques, informatiques, de communication, techniques et en moyens roulants;

A.2.5. Promotion de la coopération transfrontière par l'appui à des initiatives de coordination et d'échanges d'informations et aux activités préparatoires à la création éventuelle d'un centre régional de coordination transfrontalière et douanière (avec le Mali et la Guinée en complément d'un même centre entre la Mauritanie, le Mali et le Sénégal qui pourrait voir le jour sous financement du projet d'appui à la gestion des frontières en Mauritanie);

Activités principales: (i) prestation d'assistance technique pour l'organisation d'initiative et le développement d'outils de coopération et de coordination transfrontière (études de faisabilité et rédaction de protocoles et d'accords pour la création de postes frontières juxtaposés ou d'un centre régional, organisations de patrouilles mixtes, rédaction d'accord de partage d'information, constitution d'équipes d'enquêtes communes, etc.); et (ii) développement et organisation d'exercices et d'opérations relatifs.

R.3 La gouvernance du secteur de la sécurité intérieure en termes de gestion stratégique, de coordination inter-service, de gestion des ressources humaines et de contrôle, de gestion des ressources matérielles, et de rapprochement du citoyen est améliorée;

;

A.3.1. Appui à la programmation stratégique, intégrée et inclusive ainsi qu'au renforcement d'outils statistiques (y compris si nécessaire pour les indicateurs du cadre logique de l'action) pour une gestion coordonnée, informée, budgétisée, transparente, et contrôlée sur le court-, moyen- et long-terme du domaine de la sécurité intérieure;

Activités principales: (i) prestation d'assistance technique pour l'élaboration d'un plan d'action quinquennal global sur base de la future loi d'orientation sur la sécurité intérieure, décliné en plans d'action par secteur et par service avec cadre de dépenses et de suivi/évaluation, ainsi que pour l'amélioration des outils statistiques et de cartographie; et (ii) organisation de séminaires et ateliers relatifs, ainsi que d'études et sondages statistiques si nécessaire;

A.3.2. Promotion de la coopération et de la coordination inter-service et régionale au niveau stratégique et opérationnel par l'appui à la création d'un centre de hautes études de sécurité intérieure à vocation régionale pour la police, la gendarmerie, les douanes et la justice;

Activités principales: (i) prestation d'assistance technique pour l'élaboration du statut et des systèmes administratifs, financiers et opérationnels de l'entité; (ii) organisation de séminaires, ateliers, et de voyage d'études relatifs; (iii) éventuellement construction partielle d'infrastructure et; (iv) fourniture d'équipements bureautiques, informatiques, et de communication;

A.3.3. Renforcement de la gestion des ressources humaines, y compris la formation, et de l'inspection interne pour un plus grand professionnalisme et une responsabilisation et redevabilité accrue des services de sécurité intérieure;

Activités principales: (i) prestation d'assistance technique pour l'amélioration des outils de gestion des ressources humaines principalement concernant le déploiement, l'évaluation de la performance et la gestion de carrière (y compris la fidélisation des personnels formés au sein de leur spécialité) et d'inspection interne (notamment création d'une inspection générale de la police nationale et d'inspections techniques sectorielles) ainsi que pour le développement de codes de déontologie; (ii) réhabilitation partielle des écoles de formation; et (iii) fourniture d'équipements bureautiques, informatiques, et pédagogiques;

A.3.4. Amélioration de la gestion des ressources matérielles pour une mise à disposition accrue de moyens de fonctionnement aux services de sécurité intérieure;

Activités principales: (i) prestation d'assistance technique pour l'élaboration d'un cadre législatif et réglementaire permettant l'utilisation des biens consignés sur base d'une condamnation judiciaire et l'affectation des biens ayant servis à la Commission des infractions graves aux services ayant concouru à l'enquête et l'instruction; et (ii) prestation de services éventuelle pour la réhabilitation par des prestataires locaux de ces biens ainsi que de ceux déjà à la disposition des services de sécurité intérieure;

A.3.5. Appui à l'Agence de Sécurité de Proximité pour des services de sécurité plus proche des citoyens et une contribution accrue de ceux-ci dans la surveillance du territoire;

Activités principales: (i) prestation d'assistance technique pour le développement d'outils pédagogiques sur la sécurité de proximité et la mise en place de mécanismes permettant une remontée de l'information plus efficace des agents de sécurité de proximité; (ii) développement et organisation de formations relatives; et (iii) fournitures d'équipements de protection et de communication (ex. guérites, radios, etc.) et de moyens de mobilité.

4.3 Logique d'intervention

La logique d'intervention s'articule sur quatre niveaux. Premièrement l'action cherche un équilibre entre des actions spécifiques 'verticales' et 'transversales' générales. Dans ses deux premières composantes (R.1 et 2), elle comprend, d'une part, des actions sur les menaces sécuritaires spécifiques les plus aigües du fait qu'elles nécessitent un soutien particulier et une réponse renforcée immédiate. D'autre part, elle inclut dans sa troisième composante (R.3) des actions transversales qui devraient avoir un impact sur le secteur et la sécurité des biens et des personnes de manière générale.

Pour atteindre ces trois résultats, les activités retenues ciblent les secteurs ou domaines d'intervention les plus critiques le long du continuum de la chaîne pénale, de la gestion intégrée des frontières et de la bonne gouvernance dans une approche globale et intégrée. Deuxièmement, le projet vise un équilibre entre des actions ayant pour objectif l'accroissement de l'efficacité des services de sécurité et des actions dont le but connexe est de renforcer la bonne gouvernance du secteur, y compris en termes de redevabilité, de transparence, et de participation. Ce faisant, l'action n'apportera pas seulement des ressources supplémentaires (faire plus avec plus) mais permettra aussi d'optimiser les ressources actuellement à disposition (faire plus avec l'existant).

Troisièmement, le cadre d'intervention se base sur le principe de complémentarité avec les actions en cours ou à venir que ce soit au niveau de l'UE ou des autres bailleurs, en particulier les Etats-Membres, et au niveau bilatéral ou régional. L'action capitalisera sur les acquis du projet d'appui à la gestion des frontières, sera renforcée par le projet état de droit, complètera les actions des autres bailleurs, et consolidera les bases nationales nécessaires sur lesquels les projets régionaux et transrégionaux spécifiques pourront se développer.

Enfin, quatrièmement, l'idée est de s'appuyer sur les relations privilégiées des Etats-membres avec les autorités sénégalaises au travers de leurs services de sécurité intérieure dont les membres sont pour beaucoup logés au sein même des institutions pour une collaboration quotidienne. Cela permet non seulement une économie de ressources mais aussi et surtout une plus grande appropriation de l'action par les autorités bénéficiaires grâce à l'accès directe des Etats--embres aux autorités politiques et opérationnelles sénégalaises et à la confiance éprouvée qu'ils ont pu établir au fil du temps. D'autre part, cela permettra une plus grande coordination entre partenaires puisque la programmation et les activités spécifiques de l'UE et de ses Etats-membres impliquées dans le projet seront menées conjointement.

5 MISE EN ŒUVRE

5.1 Convention de financement

Pour mettre en œuvre la présente action, il est envisagé de conclure une convention de financement avec le pays partenaire, tel que prévu à l'article 17 de l'annexe IV de l'accord de partenariat ACP-UE.

5.2 Période indicative de mise en œuvre

La période indicative de mise en œuvre opérationnelle de la présente action, au cours de laquelle les activités décrites à la section 4.2. seront menées et les contrats et accords correspondants seront mis en œuvre, est de 48 mois à compter de la date d'entrée en vigueur de la convention de financement.

La prolongation de la période de mise en œuvre peut être approuvée par l'ordonnateur compétent de la Commission, qui modifiera la présente décision et les contrats et accords concernés; les modifications apportées à la présente décision constituent des modifications non substantielles au sens de l'article 9, paragraphe 4 du règlement (UE) 2015/322.

5.3 Mise en œuvre de la composante relative à l'appui budgétaire : NA

5.4 Modalités de mise en œuvre

5.4.1 Passation de marchés (gestion directe)

Objet en termes génériques, si possible	Type (travaux, fournitures, services)	Nombre indicatif de contrats	Trimestre indicatif pour le lancement de la procédure
Assistance technique et appui logistique à l'organisation des activités	Services (avec Civipol, l'agence du ministère de l'intérieur français)	1	1 ^{er} trimestre 2017

5.4.2 Gestion indirecte avec une agence d'un État membre de l'UE

Une partie de la présente action sera mise en œuvre en gestion indirecte avec la Fondation Internationale et pour l'Ibéro-Amérique d'Administration et Politiques Publiques du Gouvernement espagnol (FIIAPP) conformément à l'article 58, paragraphe 1, point c), du règlement (UE, Euratom) n° 966/2012 FED applicable conformément à l'article 17 du règlement (UE) 2015/323. Cette mise en œuvre implique la livraison d'équipements et la construction d'infrastructures. Ce mode de mise en œuvre en gestion indirecte se justifie car il assurera une exécution du programme plus efficace du fait de la plus grande capacité de gestion du partenaire. Il permettra également aux autorités sénégalaises ainsi qu'à la délégation de l'Union européenne de se concentrer davantage sur les activités substantielles de renforcement de capacité technique. Enfin, ce mode de mise en œuvre est de nature à mieux promouvoir les synergies avec les actions d'autres bailleurs importants, aussi bien au niveau national que régional. Le choix de l'entité en charge provenant d'un Etat-Membre se justifie par ailleurs sur base du besoin de confidentialité dans le domaine sensible de la sécurité, de visibilité pour l'Union européenne et d'assurer une cohérence avec le contrat de service.

L'entité en charge réalisera les tâches d'exécution budgétaire suivantes: passation, à titre indicatif de 2 à 4 des marchés de fournitures et de travaux pour la livraison d'équipements et la construction ou réhabilitation d'infrastructures.

En cas d'échec des négociations avec l'entité en charge susmentionnée, cette partie de la présente action peut être mise en œuvre en gestion indirecte avec l'Organisation Internationale pour les Migrations (OIM). La mise en œuvre par cette entité de remplacement se justifie car l'OIM est actuellement le partenaire du projet en cours d'appui à la gestion des frontières qui comprend notamment la construction de postes-frontières et la livraison d'équipements. Elle est également partenaire de mise en œuvre d'un projet similaire en Mauritanie ainsi que de nombreux autres dans la région. A ce titre, elle a acquis une expérience indéniable dans ce domaine et permettrait d'assurer une parfaite continuité avec les actions déjà entreprises. L'entité de remplacement sera chargée des mêmes tâches d'exécution budgétaire à savoir la passation à titre indicatif de 2 à 4 marchés de fournitures et de travaux pour la livraison d'équipements et la construction ou réhabilitation d'infrastructures.

5.5 Champ d'application de l'éligibilité géographique pour les marchés et les subventions

L'éligibilité géographique au regard du lieu d'établissement pour la participation aux procédures de passation de marchés et d'octroi de subventions et au regard de l'origine des fournitures achetées, telle qu'elle est établie dans l'acte de base et énoncée dans les documents contractuels pertinents, est applicable.

L'ordonnateur compétent de la Commission peut étendre l'éligibilité géographique conformément à l'article 22, paragraphe 1, point b), de l'annexe IV de l'accord de partenariat ACP-UE en cas d'urgence ou d'indisponibilité de produits et services sur les marchés des pays concernés, ou dans d'autres cas dûment justifiés si l'application des règles d'éligibilité risque de rendre la réalisation de la présente action impossible ou excessivement difficile.

5.6 Budget indicatif

	Contribution de l'UE (en EUR)	Contribution indicative de tiers
5.4.1 Passation de marchés (gestion directe avec Civipol)	2 600 000	N/A
5.4.2 Gestion indirecte avec la FIIAPP (ou en cas d'échec des négociations, avec l'OIM)	7 000 000	N/A
5.9 et 5.10 Évaluation – Audit	150 000	N/A
5.11 Communication et visibilité	100 000	N/A
Provisions pour imprévus	150 000	N/A
Totaux	10 000 000	N/A

5.7 Structure organisationnelle et responsabilités

Au niveau de l'exécution, le programme sera mise en œuvre avec le concours d'agences des Etats-Membres tel qu'explicité à la section 5.4. D'une part, l'assistance technique sera fournie et l'organisation et la conduite des activités seront assurées sur base d'un contrat de service avec un consortium d'agences des Etats-Membres mené par Civipol (la société de Conseil et de Service du Ministère de l'Intérieur français) avec la participation notamment de la FIIAPP (la Fondation Internationale et pour l'Ibéro-Amérique d'Administration et Politiques Publiques du Gouvernement espagnol). Ce contrat impliquera à titre indicatif le déploiement d'au moins deux experts clés et d'une quinzaine d'experts non-clés pour fournir aux autorités bénéficiaires de l'assistance technique sous forme de conseil stratégique et opérationnel, conduire les activités de renforcement de capacité, et assurer la gestion opérationnelle et administrative du projet. D'autre part, la livraison d'équipements et la construction d'infrastructures seront assurées par la FIIAPP (ou en cas d'échec des négociations, par l'OIM) dans le cadre d'une convention de délégation. Ce contrat impliquera à titre indicatif la passation de 2 à 4 marchés de fournitures et de travaux pour fournir aux forces de sécurité bénéficiaires du projet les équipements bureautiques, informatiques, techniques, de communication, de protection et en moyens roulants ainsi que construire ou réhabiliter les infrastructures prévues telles que des postes-frontières et éventuellement des centres pédagogiques.

Au niveau de son pilotage politique et technique, le programme comprendra une structure organisationnelle sur trois niveaux:

Un comité de pilotage chargé de définir l'orientation générale de l'action et de procéder aux arbitrages nécessaires. Il sera composé des représentants 'politiques' de tous les ministères et entités concernés, des représentants des ambassades des Etats-Membres impliqués et de la Délégation de l'Union européenne. La présidence sera assurée par la Primature. Il se réunira sur base semestrielle ou lorsque les circonstances l'exigent.

Un comité technique général chargé du suivi opérationnel des activités. Il sera composé des représentants 'techniques' de tous les ministères et entités concernés, des représentants des ambassades d'Etats-Membres impliquée et de la Délégation de l'Union européenne. La présidence sera assurée par le Ministère de l'Intérieure et de la Sécurité Publique. Il se réunira sur base trimestrielle ou lorsque les circonstances l'exigent.

Des groupes de travail spécifiques aux trois résultats de l'action qui permettront de coordonner les différentes activités mises en œuvre dans le cadre de ceux-ci. Ils seront composés des représentants 'techniques' des services concernés, des représentants des ambassades des Etats-Membres impliqués et de la Délégation de l'Union européenne. La présidence sera assurée par une autorité sénégalaise volontaire ou désignée par la Primature. Ils se réuniront à chaque fois que cette dernière l'estime nécessaire ou sur demande des partenaires de mise en œuvre.

5.8 Suivi des résultats et rapports

Le suivi technique et financier de la mise en œuvre de la présente action est un processus continu et fait partie intégrante des responsabilités du partenaire de mise en œuvre. À cette fin, le partenaire de mise en œuvre doit établir un système de suivi interne, technique et financier permanent pour l'action et élaborer régulièrement des rapports d'avancement (au moins une fois par an) et des rapports finaux. Chaque rapport rendra compte avec précision de la mise en œuvre de l'action, des difficultés rencontrées, des changements mis en place, ainsi que des résultats obtenus (réalisations et effets directs), mesurés par rapport aux indicateurs correspondants, en utilisant comme référence la matrice du cadre logique. Le rapport sera présenté de manière à permettre le suivi des moyens envisagés et employés et des modalités budgétaires de l'action. Le rapport final, narratif et financier, couvrira toute la période de mise en œuvre de l'action.

La Commission peut effectuer d'autres visites de suivi du projet, par l'intermédiaire de son propre personnel et de consultants indépendants directement recrutés par la Commission pour réaliser des contrôles de suivi indépendants (ou recrutés par l'agent compétent engagé par la Commission pour mettre en œuvre ces contrôles).

5.9 Évaluation

Eu égard à l'importance de l'action, il sera procédé à des évaluations à mi-parcours et ex post de la présente action ou de ses composantes par l'intermédiaire de consultants indépendants ou au travers d'une mission commune commandée par la Commission.

Une évaluation à mi-parcours sera réalisée pour identifier et pour recommander des mesures afin de résoudre des problèmes éventuels et à des fins d'apprentissage, en particulier par rapport à la possibilité éventuelle du développement d'autres actions notamment dans le cadre du fonds d'affectation spéciale d'urgence de l'UE pour la stabilité et la lutte contre les causes profondes de la migration irrégulière et du phénomène des personnes déplacées en Afrique

Une évaluation ex post sera réalisée à des fins de responsabilisation et d'apprentissage à divers niveaux (y compris la révision des politiques), en tenant compte en particulier du fait qu'il s'agit d'une première action de l'UE dans le domaine de la sécurité intérieure au Sénégal en tant que telle. La mesure de l'impact et les aspects de pérennisation des acquis seront particulièrement ciblés.

La Commission informera le partenaire de mise en œuvre au moins un (1) mois avant les dates envisagées pour les missions d'évaluation. Le partenaire de mise en œuvre collaborera de manière efficace et effective avec les experts en charge de l'évaluation, notamment en leur fournissant l'ensemble des informations et documents nécessaires et en leur assurant l'accès aux locaux et activités du projet.

Les rapports d'évaluation seront communiqués au pays partenaire et aux autres parties prenantes clés. Le partenaire de mise en œuvre et la Commission analyseront les conclusions et les recommandations des évaluations et décideront d'un commun accord, le cas échéant en accord avec le pays partenaire, des actions de suivi à mener et de toute adaptation nécessaire et notamment, s'il y a lieu, de la réorientation du projet.

À titre indicatif, il sera conclu 2 marchés de services d'évaluation au titre d'un contrat-cadre au troisième trimestre 2018 et au troisième trimestre 2020.

5.10 Audit

Sans préjudice des obligations applicables aux marchés conclus pour la mise en œuvre de la présente action, la Commission peut, sur la base d'une évaluation des risques, commander des audits indépendants ou des missions de vérification des dépenses pour un ou plusieurs contrats ou conventions.

À titre indicatif, il sera conclu un marché de services d'audit au titre d'un contrat-cadre au troisième trimestre 2020.

5.11 Communication et visibilité

La communication et la visibilité de l'UE constituent des obligations légales pour toutes les actions extérieures financées par l'UE.

Pour la présente action, il y a lieu de prévoir des mesures de communication et de visibilité qui seront établies, au début de la mise en œuvre, sur la base d'un plan d'action spécifique dans ce domaine et financées sur le budget indiqué à la section 5.6 ci-dessus.

En ce qui concerne les obligations légales en matière de communication et de visibilité, les mesures seront mises en œuvre par la Commission, le pays partenaire, les contractants, les bénéficiaires de subvention et/ou les entités en charge. Des obligations contractuelles adaptées seront respectivement prévues dans la convention de financement, les marchés, les contrats de subvention et les conventions de délégation.

Le plan de communication et de visibilité de l'action ainsi que les obligations contractuelles adaptées seront établis sur la base du manuel de communication et de visibilité pour les actions extérieures de l'Union européenne.

Un marché de services de visibilité et communication sera conclu au titre d'un contrat-cadre au deuxième trimestre 2017.

6 CONDITIONS PREALABLES

S.O.

APPENDICE – MATRICE INDICATIVE DU CADRE LOGIQUE

Les activités, les produits escomptés et l'ensemble des indicateurs, avec leurs cibles et leurs valeurs de référence qui figurent dans la matrice du cadre logique sont fournis à titre indicatif et peuvent être mis à jour au cours de la mise en œuvre de l'action sans nécessiter la modification de la décision de financement. La matrice indicative du cadre logique évoluera au cours de la durée de vie de l'action: des lignes supplémentaires seront insérées pour énumérer les activités, de même que des colonnes supplémentaires pour les objectifs intermédiaires (étapes), s'il y a lieu, et pour rendre compte des résultats obtenus, mesurés par rapport aux indicateurs.

	Chaîne des résultats	Indicateurs	Valeurs de référence (y compris année de référence)	Cibles (y compris année de référence)	Sources et moyens de vérification	Hypothèses
Objectif global: impact	Prévenir et réduire les facteurs de déstabilisation internes et externes de l'Etat pour préserver son potentiel de développement	a) Score à l'indicateur sur la sécurité à l'index sur la fragilité (fund for peace) b) Score à l'index global sur le terrorisme c) Score à l'indicateur d'absence de crime (World Justice Project) d) Score à l'indicateur d'enquêtes effectives (World Justice Project) e) Score à l'indicateur du droit à la vie et à la sécurité (World Justice Project) f) Niveau de confiance de la population en la police	a) 5.9/10 (2016) b) 3.467/10 (2015) c) 0.83/1 (2015) d) 0.38/1 (2015) e) 0.52/1 (2015) f) 8/10 (2015)	a) augmentation (2020) b) diminution (2020) c) augmentation (2020) d) augmentation (2020) e) augmentation (2020) f) augmentation	<ul style="list-style-type: none"> • Rapports d'analyse • Sondages et enquêtes d'opinion 	

<p>Objectif(s) spécifique(s): Effet(s) direct(s)</p>	<p>Améliorer l'efficience, l'efficacité et la redevabilité des services de sécurité intérieure pour lutter contre les grandes menaces</p>	<p>a) Nombre de combattants étrangers sénégalais b) Nombre d'enquêtes transmises au parquet sur base de signalements d'infractions cyber c) Nombre de dossiers de renseignement traités d) Temps d'intervention anti-terroriste sur site e) Taux de condamnation des affaires de terrorisme et de criminalité f) Taux d'interpellation pour fraude documentaire aux frontières g) Nombre de mécanismes de coordination interministérielle et régionale adoptés h) Nombre de systèmes d'évaluation de la performance renforcés ou mis en place i) Nombre d'effectifs récompensés/promus et sanctionnés j) Nombre de contrôles effectués par les services d'inspection interne renforcés ou mis en place k) Niveau de signalement des crimes à la police</p>	<p>a) à déterminer b) à déterminer c) à déterminer d) à déterminer e) à déterminer f) 0,003% (2014) g) à déterminer h) à déterminer i) à déterminer j) à déterminer k) 39,93%</p>	<p>a) diminution (2020) b) augmentation (2020) c) augmentation (2020) d) diminution (2020) e) augmentation (2020) f) augmentation (2020) g) augmentation (2020) h) augmentation (2020) i) augmentation (2020) j) augmentation (2020) k) augmentation (2020)</p>	<p>Idem</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Engagement continu des autorités politiques actuelles et prochaines • Traduction de cet engagement dans l'augmentation progressive des budgets alloués • Absence de détérioration significative de la situation sécuritaire nationale et régionale
--	---	--	---	---	-------------	--

Produits	<ul style="list-style-type: none"> • Les capacités des services de sécurité en termes de prévention, d'intervention et de répression du terrorisme et du crime organisé sont renforcées; • Les capacités des services de sécurité en termes de contrôle et de surveillance intégrées des frontières ainsi que de lutte contre la migration irrégulière sont renforcées; • La gouvernance du secteur de la sécurité intérieure en termes de gestion stratégique, de coordination inter-service, de gestion des ressources humaines et de contrôle, de gestion des ressources matérielles et de rapprochement du citoyen est améliorée. 	<p>a) Existence physique, administrative et/ou légale des entités à créer (entité de cyber-surveillance et cybercriminalité; centre de coordination transfrontalière et douanière; centre de haute études sur la sécurité intérieure);</p> <p>b) Statut de la stratégie nationale de renseignement et des documents de programmation stratégique;</p> <p>c) Nombre de bâtiments construits ou réhabilités et équipés à travers le projet (postes frontière et école de formation) ;</p> <p>d) Nombre de personnel formé par le projet par sexe;</p> <p>e) Nombre de documents de procédures et méthodologiques (et lois éventuellement) révisés;</p> <p>f) Nombre d'équipements fournis à travers le projet et pour lesquels des plans d'entretiens ont été développés et exécutés;</p> <p>g) Nombre d'études, d'enquêtes et de voyage réalisés ainsi que de séminaires et de colloques organisés.</p>	<p>a) 0 (2017)</p> <p>b) 0 (2017)</p> <p>c) 0 (2017)</p> <p>d) 0 (2017)</p> <p>e) 0 (2017)</p> <p>f) 0 (2017)</p> <p>g) 0 (2017)</p>	<p>a) 3 (2020)</p> <p>b) 5 (2020)</p> <p>c) 15 +1 (2020)</p> <p>d) à déterminer en début de projet (2020)</p> <p>e) à déterminer en début de projet (2020)</p> <p>f) à déterminer en début de projet (2020)</p> <p>g) à déterminer en début de projet (2020)</p>	Rapports d'activités de l'action étayés par des documents politiques, administratifs et financiers	<ul style="list-style-type: none"> • Disposition continue des différents acteurs étatiques à se réformer et à être contrôlés; • Disposition des parties prenantes à coopérer entre elles et avec leurs homologues des pays voisins; • Disposition continue des parties prenantes à dialoguer avec la société civile.
----------	--	--	--	--	--	---